

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 6 octobre 2021, à 18 h 38**, à laquelle :

**SONT PRÉSENTS :**

M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère-Angliers et préfet suppléant de la MRCT  
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville  
M<sup>me</sup> Carmen Côté , mairesse de St-Bruno-de-Guigues (Teams)  
M. Bruno Boyer , maire de Belleterre  
M. Yves Ouellet , maire de Témiscaming

**FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :**

M<sup>me</sup> Claire Bolduc, préfète de la MRCT

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:**

M<sup>me</sup> Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles  
M<sup>me</sup> Christelle Rivest , directrice des ressources financières, humaines et matérielles  
M<sup>me</sup> Monia Jacques , directrice à l'aménagement et au développement du territoire  
M. Chaibou Achirou , directeur en gestion du territoire  
M. Daniel Dufault , coordonnateur à l'aménagement  
M. Sami Bdiri , greffier  
M<sup>me</sup> Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

**N. B.** : Le comité administratif s'est réuni en rencontre de travail (réunion privée) de 16 h 45 à 18 h 35.

**10-21-373A**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 18 H 38 ET  
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour de la présente séance a été transmis dans les délais prescrits;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

**10-21-374A      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2021.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 2021 ayant été transmis par le biais de la plateforme à tous les conseillers;

Il est proposé par M. Yves Ouellet  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

**Information      PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).**

Il n'y a aucune question des membres de l'assistance.

**10-21-375A      PRÊTS FLI 2911 ET FLI-2010-10 | NOMINATION D'UNE NOUVELLE REPRÉSENTANTE.**

**CONSIDÉRANT** que la personne désignée pour représenter la SADC du Témiscamingue et la MRC de Témiscamingue auprès de la firme CLICHE AVOCATS a quitté son poste le 17 septembre 2021;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de nommer une nouvelle représentante;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
et résolu unanimement

- **DE NOMMER** madame Danielle Ferron, comptable, pour représenter la MRC de Témiscamingue dans l'évolution des prêts FLI 2911 et FLI 2010-10 auprès de la firme CLICHE AVOCATS.

La directrice générale – secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement de ces prêts.

**Information      DISPONIBILITÉ DES FONDS FLI ET FLS.**

En date du 29 septembre 2021, la disponibilité du FLI est de 851 865.59 \$ et celle du FLS de 139 805.96 \$.

**10-21-376A      GESTION DU FONDS « TA PME » | DOSSIER PME-2021-27.**

**CONSIDÉRANT** la disponibilité budgétaire du Fonds « Ta PME » de 76 001,65 \$;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité d'analyse;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un soutien financier de 3000 \$ pour le volet « ADAPTE ta PME » au dossier PME-2021-27.

La MRC de Témiscamingue procède au remboursement des dépenses jusqu'au montant maximal accordé par résolution du comité administratif ou par le conseil de la MRC, lors du dépôt du rapport final et des pièces justificatives confirmant les dépenses encourues. La MRCT se réserve le droit de revoir le montant accordé du soutien financier, selon les réelles dépenses admissibles.

**Information**

**SOINS DE SANTÉ : ÉTAT DE LA SITUATION.**

Les membres discutent des soins de santé au Témiscamingue en lien avec les dernières orientations du CISSSAT. Madame Bolduc souligne la démarche de M. Jean-Maurice Matte qui se bat pour que le CISSSAT revoit son plan de contingence qui affecte grandement le secteur de Senneterre. Elle rappelle l'importance de demeurer en alerte avec tout changement pouvant entraîner des conséquences négatives dans la prestation de service aux citoyens. Elle rappelle que le statu quo n'est plus possible, il faut revoir les façons de faire, réfléchir autrement.

**10-21-377A**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : APPROBATION DE LA MODIFICATION ADOPTÉE PAR LA MUNICIPALITÉ DE DUHAMEL-OUEST À SON RÈGLEMENT DE PIIA (RÈGLEMENT NO. 284).**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des articles 137.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité peut modifier son règlement de PIIA. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Duhamel-Ouest désire amender son règlement de PIIA no. 192 présentement en vigueur pour redéfinir les zones du bassin versant du lac Laperrière et du marais Racicot;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyée par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- **D'APPROUVER** la modification adoptée par la municipalité de Duhamel-Ouest à sa réglementation d'urbanisme (règlement no. 284 – PIIA).

### **Conformité au schéma d'aménagement révisé**

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement no. 284 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et du document complémentaire.

**Note : Monsieur Gélinas quitte la séance; il est 18 h 47.**

#### **10-21-378A**

### **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : APPROBATION DU RÈGLEMENT 288 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE » DE DUHAMEL-OUEST, ADOPTÉ LE 8 SEPTEMBRE 2021.**

---

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des articles 137.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité peut adopter un règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Duhamel-Ouest désire adopter un règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, qui permet de modifier la réglementation municipale, essentiellement pour des projets de grande envergure;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
et résolu unanimement

- **D'APPROUVER** le règlement 288 intitulé « règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble » de la municipalité de Duhamel-Ouest

### **Conformité au schéma d'aménagement révisé**

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement no. 288 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et du document complémentaire.

#### **10-21-379A**

### **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : APPROBATION DE LA MODIFICATION ADOPTÉE PAR LA MUNICIPALITÉ DE GUÉRIN À SON RÈGLEMENT DE ZONAGE (RÈGLEMENT NO. 198-2021).**

---

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des articles 137.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Guérin désire amender son règlement de zonage no. 113-95 présentement en vigueur pour préciser à quelles conditions pourront être installés les conteneurs;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Yves Ouellet  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- **D'APPROUVER** la modification adoptée par la municipalité de Guérin à sa réglementation d'urbanisme (règlement no. 198-2021 – zonage).

**Conformité au schéma d'aménagement révisé**

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement no. 198-2021 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et du document complémentaire.

**10-21-380A**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : APPROBATION DE LA MODIFICATION ADOPTÉE PAR LA MUNICIPALITÉ DE NÉDELEC À SON RÈGLEMENT DE ZONAGE (RÈGLEMENT NO. 244).**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des articles 137.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Nédélec désire amender son règlement de zonage no. 141 présentement en vigueur pour préciser à quelles conditions pourront être gardés les abris Tempo l'été;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Yves Ouellet  
et résolu unanimement

- **D'APPROUVER** la modification adoptée par la municipalité de Nédélec à sa réglementation d'urbanisme (règlement no. 244 – zonage)

**Conformité au schéma d'aménagement révisé**

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement no. 244 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et du document complémentaire.

**Information      PROJET ONIMIKI : SUIVI SUR LA PRÉPARATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE.**

La préfète précise que des discussions sont en cours, entre les chefs Haymond et Dominique pour établir une entente et ainsi obtenir l'expertise de la communauté de Mashteuiatsh. Par la suite, viendront les discussions avec les municipalités plus directement touchées par le projet pour convenir d'une entente. Finalement, l'appel de projets concernant la puissance, par Hydro-Québec devrait avoir lieu d'ici à la fin d'année 2021.

**10-21-381A      AVIS DE NON-CONFORMITÉ ÉMIS PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION.**

**CONSIDÉRANT** que le 27 août dernier, la MRC a reçu un avis de non-conformité du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

**CONSIDÉRANT** que l'audit effectué par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre des travaux du projet de construction du centre de valorisation des matières résiduelles, un constat de non-conformité aux dispositions légales et réglementaires relatives à la gestion contractuelle a été relevé;

**CONSIDÉRANT** que le Ministère demande à la MRC de mettre en place des mesures concrètes et raisonnables permettant de s'assurer du respect des lois et règlements en vigueur découlant du cadre normatif de la MRC. Ces mesures doivent respecter les trois principes sur lesquels doit reposer toute décision et tout processus menant à l'adjudication d'un contrat, soit l'intégrité, l'équité et la transparence;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Yves Ouellet  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
et résolu unanimement

- **D'INFORMER** le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que la MRC de Témiscamingue a mis en place, depuis 2010, les mesures suivantes :
  - Une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue le 8 décembre 2010.
  - Le 19 juillet 2019, le Règlement sur la gestion contractuelle a été adopté par la MRC.
  - La MRC de Témiscamingue a ouvert un poste de greffier en 2018 et le poste est actuellement comblé par Me Sami Bdiri.
  - Le greffier a pour responsabilité, de s'assurer que la MRC de Témiscamingue respecte le cadre législatif régissant la MRC en matière de gestion contractuelle.
- **DE TRANSMETTRE** la présente résolution auprès du responsable désigné au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, et ce, avant le 25 novembre 2021, avec tous les documents en appui aux mesures décrites précédemment.

10-21-382A

**GESTION RH | PROPOSITION DE NOUVELLE STRUCTURE ORGANISATIONNELLE : RECOMMANDATION POUR LE CONSEIL DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE.**

---

**CONSIDÉRANT** le départ de Madame Monia Jacque, à titre de directrice à l'aménagement et au développement du territoire, effectif au 15 octobre 2021;

**CONSIDÉRANT** les divers constats des derniers mois au niveau des ressources humaines;

**CONSIDÉRANT** qu'une réorganisation s'impose pour assurer le maintien des services sous la responsabilité de la MRC, tout en créant une stabilité au sein de l'organisation;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice générale;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Bruno Boyer  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- **DE RECOMMANDER** au Conseil de la MRC, l'adoption des orientations suivantes :
  - D'adopter le nouvel organigramme pour prendre en considération la nouvelle structure organisationnelle.
  - De nommer Monsieur Chaibou Achirou, à titre de directeur à l'aménagement et au développement du territoire.
  - De nommer Madame Christelle Rivest, à titre de directrice du service d'évaluation et des ressources financières.
  - D'abolir le poste de directeur à la gestion du territoire.
  - De créer le poste de directeur des ressources matérielles et adjoint à la direction et de procéder au recrutement de cette nouvelle ressource afin de venir compléter l'équipe de direction.

10-21-383A

**GESTION RH | OCTROI D'UN NOUVEAU MANDAT À LA FQM EN LIEN AVEC LA NOUVELLE POLITIQUE DE TRAVAIL POUR LES EMPLOYÉS.**

---

**CONSIDÉRANT** que les membres du CA prendront connaissance du projet de politique de travail pour le personnel au cours du prochain mois;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de reporter son adoption, car la politique principale inclus également diverses politiques en annexe et que 3 d'entre elles, doivent être révisées;

**CONSIDÉRANT** que le service des ressources humaines de la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM) a l'expertise pour réviser ces politiques;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Yves Ouellet  
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** un nouveau mandat à la FQM pour la révision des politiques suivantes :
  - Politique de télétravail
  - Politique pour les équipements informatiques et le cellulaire
  - Règles de fonctionnement pour les employés du Centre de valorisation
- **D'ALLOUER** un budget supplémentaire de 6 000 \$ pour la réalisation de ce mandat, dépense absorbée au poste « Administration – Services professionnels RH ».

La FQM facture selon le nombre réel des heures travaillées.

**10-21-384A      GESTION RH | FIN DE PROBATION POUR L'EMPLOYÉ # 498.**

**CONSIDÉRANT** la résolution no 03-21-093A relative à l'embauche de l'employé # 498, en date du 3 mars 2021 et que sa période de probation se terminait le 3 septembre 2021;

**CONSIDÉRANT** l'évaluation et la recommandation de son supérieur immédiat, Christelle Rivest, à l'effet de confirmer la réussite de la période de probation de l'employé # 498;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
appuyée par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- **DE CONFIRMER** l'employé # 498, à titre d'employé permanent de la MRC de Témiscamingue, pour le poste d'adjointe administrative.

**10-21-385A      GESTION RH | AUTORISATION POUR L'EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN GÉOMATIQUE.**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste est actuellement vacant;

**CONSIDÉRANT** l'affichage du poste de technicien en géomatique a été autorisé par les membres du comité administratif le 03 mars 2021;

**CONSIDÉRANT** le besoin du service de géomatique pour la MRCT et ses partenaires;

**CONSIDÉRANT QUE** le processus de recrutement a été maintes fois relancé, faute de candidats qualifiés;

**CONSIDÉRANT QU'**au terme du dernier processus, le comité recommande un candidat;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Yves Ouellet  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'embauche de M. Daniel Lizotte, à titre de technicien en géomatique :

- Selon la politique salariale classe 3, échelon 8
- Entrée en fonction le 1<sup>er</sup> novembre 2021

Monsieur Daniel Lizotte est assujéti à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT comprenant entre autres :

- Une période de probation de 6 mois;
- 35 heures/semaine;
- Poste permanent;
- Lieu de travail : bureaux de Laverlochère-Angliers et Ville-Marie (en alternance)

#### 10-21-386A

#### **GÉOMATIQUE | CONTRAT DE SERVICE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA RESSOURCE EN GÉOMATIQUE.**

**CONSIDÉRANT** la responsabilité de la MRC de Témiscamingue en matière du service de la géomatique (mise à jour des matrices, cartographiques, etc.);

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrée en poste de la nouvelle ressource en géomatique et du besoin d'accompagnement de cette dernière les premières semaines;

**CONSIDÉRANT QUE** le formateur identifié a travaillé par le passé pour la MRCT est habitué aux outils de travail et procédure interne en place;

**CONSIDÉRANT QUE** le formateur identifié a travaillé par le passé pour la MRCT est habitué aux outils de travail et procédure interne en place;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Bruno Boyer  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
et résolu unanimement

- **DE RÉSERVER** une banque de 100 heures pour accompagnement de la ressource à épuiser, dans les 4 mois suivant l'entrée en poste de la nouvelle ressource au taux horaire de 28 \$.
- **D'OCTROYER** à M. Damien Renouis le contrat pour accompagner la MRC de Témiscamingue dans le processus de transfert de dossier à la nouvelle ressource en géomatique pour un montant maximum de 2800 \$ toutes taxes comprises.
- **D'AUTORISER** M<sup>me</sup> Lyne Gironne, Directrice générale de la MRCT, à signer pour et au compte de la MRCT le contrat de prestation de service.

#### 10-21-387A

#### **GESTION RH | ADOPTION D'UN CADRE PERMISSIF POUR DU TÉLÉTRAVAIL MOMENTANÉ.**

**CONSIDÉRANT** que l'actuelle politique de télétravail a été suspendue, lors de la séance du comité administratif du 9 juin 2021;

**CONSIDÉRANT** que cette politique doit être révisée afin de bien répondre aux besoins de l'organisation, tant pour les employés que pour l'employeur;

**CONSIDÉRANT** qu'entre temps, la direction générale recommande l'adoption, par résolution, d'un cadre pour permettre les demandes ponctuelles, dans des situations particulières;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Yves Ouellet  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** le cadre suivant, pour permettre le télétravail pour le personnel de la MRC :
  - Toute demande devra être autorisée par la directrice générale
  - Toute demande en lien avec des obligations familiales ou pour des raisons de santé, ne pourra être accordée
  - Aucune demande sur une base continue ne pourra être acceptée

La politique de télétravail doit être révisée, avant de lever sa suspension. D'ici-là, les membres du comité administratif favorisent une présence au bureau pour recréer la cohésion d'équipe, la pandémie ayant impactée les organisations à divers niveaux, notamment au niveau des ressources humaines, depuis mars 2020.

**10-21-388A**

**HORAIRE DES BUREAUX DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE POUR LE TEMPS DES FÊTES 2021.**

**CONSIDÉRANT** qu'aux cours des dernières années, la MRC ferme ses bureaux administratifs pendant la période des fêtes;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** que les bureaux administratifs de la MRCT ferment pour la période de Noël et du jour de l'An, soit à partir du 24 décembre 2021, jusqu'au 4 janvier 2022 inclusivement.
- **D'AUTORISER** la fermeture de l'Écocentre de Fabre, du 24 décembre 2021 au 2 janvier 2022 inclusivement.

**Information**

**EMPLOI ÉTUDIANT | DÉPÔT DU BILAN DE L'AGENT DE COMMUNICATION.**

Les membres du CA prennent acte du document présentant le bilan de l'emploi étudiant à titre d'agent de communication.

**Information**

**GESTION RH | PORTRAIT DE LA SITUATION.**

Dépôt d'un document présentant la situation des ressources humaines de la MRC de Témiscamingue en date du 6 octobre 2021.

**Information      TRANSPORT ADAPTÉ DU TÉMISCAMINGUE : DEMANDE OFFICIELLE POUR UNE RENCONTRE AVEC LEUR CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La préfète rappelle que le Conseil de la MRC a mandaté le comité administratif pour avoir une rencontre avec le conseil d'administration de la Corporation du Transport adapté du Témiscamingue. La représentante de la MRC, au sein de ce conseil, M<sup>me</sup> Lyne Ash, a informé M<sup>me</sup> Bolduc de la position de leurs membres pour cette demande de rencontre.

Il est convenu d'attendre après les élections municipales pour convoquer officiellement une rencontre avec le conseil d'administration de cet organisme afin d'échanger sur l'évolution du service et de rappeler les rôles et responsabilités de la MRC en matière de transport collectif.

**10-21-389A      ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT EN COMMUN DE SEL ET CALCIUM, POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER DANS LES MUNICIPALITÉS. SAISON 2021-2022.**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Témiscamingue offre depuis 1977 aux municipalités de son territoire d'acquérir en commun le sel et le calcium destinés à être traités et utilisés comme abrasifs ou fondants chimiques nécessaires pour l'entretien des chemins d'hiver;

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offre (04-2021) a été publié, suite à l'autorisation donnée par le comité administratif le 7 juillet 2021 (résolution No 07-21-311A);

**CONSIDÉRANT** que l'ouverture des appels d'offre étaient prévue le 30 août 2021 à 15h00, au bureau de la MRC de Témiscamingue et qu'aucune soumission n'a été reçue.

**CONSIDÉRANT** l'autorisation donnée par le comité administratif le 1er septembre 2021 (résolution No 08-21-341A) pour la relance d'un appel d'offre, sur invitation;

**CONSIDÉRANT QUE** les appels d'offre ont été ouverte le 30 septembre 2021 à 15h01, au bureau de la MRC de Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT** le dépôt d'une soumission, celle-ci ayant été jugée conforme :

Soumissions reçues	Sel		Calcium
	Tonne en vrac	Sac de 40 kg	Sac de 35 kg
Commande 2021 (5 municipalités)	80	235	40
J. Drolet et Fils inc.	146.00 \$	11.99 \$	36.99 \$
<i>Comparatif 2020</i>	<i>145.00 \$</i>	<i>11.10 \$</i>	<i>32.75 \$</i>

Note : Dans chacun des cas, le prix inclut les frais de livraison dans les municipalités, devant se faire avant le 31 octobre 2021, taxes en sus.

## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
appuyée par M. Yves Ouellet  
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** à J. Drolet et Fils Inc. le contrat d'approvisionnement en sel et en calcium, selon les quantités requises au tableau des commandes et conformément aux exigences, prix et conditions établis dans l'appel d'offres daté du 14 septembre 2021, ainsi qu'au formulaire de soumission daté du 23 septembre 2021.

### **10-21-390A**

#### **TNO LES-LACS-DU-TÉMISCAMINGUE: AIDE FINANCIÈRE POUR LE REFUGE POUR ANIMAUX.**

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités ont la responsabilité d'appliquer le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* entré en vigueur en mars 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs municipalités utilisent les services de l'organisme à but non lucratif « Refuge pour animaux du Témiscamingue » (ci-après « l'organisme »);

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme gère ainsi l'application de la réglementation municipale et provinciale concernant la gestion des animaux domestiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion actuelle de l'organisme est assumée entièrement par des bénévoles et que les bénévoles sont épuisés par la charge de travail;

**CONSIDÉRANT QUE** la mission de l'organisme répond à un service d'intérêt public relié, notamment, au bien-être des animaux et, incidemment, de la population du Témiscamingue, et permet également à plusieurs municipalités d'éviter des coûts plus imposants liés à la gestion des animaux domestiques sur leur territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** pour maintenir les services et assurer la survie de l'organisme, il est nécessaire de mettre en place un plan de pérennisation;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget de fonctionnement prévisionnel pour les exercices 2021 à 2024 est déposé;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme a reçu la confirmation d'une aide financière d'un montant de 150 000 \$ du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 – Projets spéciaux afin d'assumer les frais pour de l'équipement, le roulant et les ressources humaines;

**CONSIDÉRANT QUE** la participation financière totale prévue par les municipalités représente un montant annuel estimé à 125 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aide financière assumée par les municipalités est calculée en fonction de la richesse foncière uniformisée (RFU);

**CONSIDÉRANT QUE** pour les TNO Les Lacs-du-Témiscamingue le montant de l'aide financière annuelle est estimé entre 5 061 \$ et 6 970 \$, établi sur la base d'une participation financière de quinze à vingt municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** cette aide financière sera payable à partir de janvier 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont procédé à l'analyse du dossier;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Bruno Boyer  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- **DE CONTRIBUER** à une aide financière annuelle estimée entre 5 061 \$ et 6 970 \$, établie sur la base d'une participation financière de quinze à vingt municipalités en faveur de l'organisme à but non lucratif « Refuge pour animaux du Témiscamingue » pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024.

**10-21-391A**

**TNO LANIEL - ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION INCENDIE  
AVEC LA VILLE DE TÉMISCAMING.**

---

**ATTENDU QUE** le Comité municipal de Laniel et la ville de Témiscaming désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec pour conclure une entente relative à la protection incendie;

**ATTENDU QUE** le Comité municipal de Laniel inc. a déjà conclu une entente par le passé avec la ville de Témiscaming;

**ATTENDU QUE** la Ville de Témiscaming et sa brigade de pompiers sont prêts et désireux d'offrir une protection incendie sur le territoire de Laniel ;

**ATTENDU QUE** le Comité municipal de Laniel réitère son intérêt à poursuivre l'entente avec la ville de Témiscaming, suivant des échanges et rencontres pour établir le nouveau cadre financier;

**ATTENDU QUE** la nouvelle entente débutera le 1er janvier 2022 et se terminera le 31 décembre 2024;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la conclusion d'une entente relative à la protection contre l'incendie entre la ville de Témiscaming et le Comité municipal de Laniel.
- **D'AUTORISER** la préfète et la directrice générale-secrétaire-trésorière à signer ladite entente.

Les frais et coûts reliés à l'entente sont pris en charge par le Comité municipal de Laniel.

**10-21-392A**

**ENTENTE DE DÉLÉGATION CONCERNANT LE PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) DU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP).**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a renouvelé, pour 3 ans, le programme d'aménagement durable des forêts (PADF), afin de permettre aux MRC d'une même région d'assumer la gestion de certaines responsabilités liées à l'aménagement durable des forêts, notamment l'animation d'une table de gestion intégrée des ressources (table GIR), la réalisation de travaux sylvicoles sur les lots intramunicipaux, la réfection des chemins multiusages et les projets d'aménagement et de mise en valeur de la forêt;

**CONSIDÉRANT** les discussions tenues par la conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue, à l'effet de répartir l'enveloppe régionale et de mandater la MRC de Témiscamingue comme responsable de l'administration du programme et de la gestion de l'entente de délégation;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Bruno Boyer  
appuyé par M. Yves Ouellet  
et résolu unanimement

- **D'ACCEPTER** d'agir à titre de responsable de l'administration du programme et de la gestion de l'entente de délégation (MRC délégataire désignée). Un montant annuel de 10 000 \$ sera retenu par la MRC de Témiscamingue pour ses services.
- **DE NOMMER** monsieur Daniel Dufault, coordonnateur à l'aménagement pour les communications avec le ministère et de l'autoriser, en début d'année (et lorsque nécessaire) à signer le registre régional des projets.
- **D'ENTÉRINER** la répartition de l'enveloppe régionale du programme, tel que convenu par la conférence des préfets à savoir :
  - un minimum de 30% pour les Tables GIR
  - un maximum de 5% pour l'administration du programme

	Volet « projets »			Volet « Table GIR »			Total
	PADF 2021-2022	Part MRCT	Sous-total	PADF 2021-2022	Part MRCT	Sous-total	
MRC Abitibi	89 500 \$	-2 500 \$	<b>87 000 \$</b>	50 625 \$	0 \$	<b>50 625 \$</b>	<b>137 625 \$</b>
MRC Abitibi-Ouest	114 500 \$	- 2 500 \$	<b>112 000 \$</b>	0 \$	0 \$	<b>0 \$</b>	<b>112 000 \$</b>
MRC Vallée-de-l'Or	89 500 \$	0 \$	<b>89 500 \$</b>	50 625 \$	- 2 500 \$	<b>48 125 \$</b>	<b>137 625 \$</b>
Rouyn-Noranda	89 500 \$	0 \$	<b>89 500 \$</b>	50 625 \$	- 2 500 \$	<b>48 125 \$</b>	<b>137 625 \$</b>
MRC Témiscamingue	89 500 \$	+ 5 000 \$	<b>94 500 \$</b>	50 625 \$	+ 5 000 \$	<b>55 625 \$</b>	<b>150 125 \$</b>
<b>Total</b>	<b>472 500\$</b>	<b>0 \$</b>	<b>472 500 \$</b>	<b>202 500 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>202 500 \$</b>	<b>675 000 \$</b>

- **D'AUTORISER** la préfète et/ou la directrice générale à signer l'entente de délégation.

**Information FORUM CULTUREL ET TOURISTIQUE SINO-QUÉBÉCOIS:  
AUTORISATION POUR DÉGAGER UN BUDGET POUR LA  
RÉALISATION D'UNE VIDÉO.**

Le 27 octobre prochain, à Montréal, se tiendra le 2e Forum culturel et touristique sino-québécois. M<sup>me</sup> Claire Bolduc a été interpellé pour présenter le contexte du Témiscamingue sous cette thématique. Cet événement à portée mondiale, offre une belle opportunité à notre MRC de briller sur la scène internationale. Une vidéo est en production pour présenter les attraits touristiques et culturels, tout en mettant en valeur les ancrages de notre territoire. Notre mode de vie sera aussi mis en évidence tout comme l'importance de préserver la ruralité.

**10-21-393A STRATÉGIE D'ATTRACTIVITÉ | AUTORISATION POUR L'ACHAT DE  
TUQUES À L'EFFIGIE DE L'IMAGE DE MARQUE.**

**CONSIDÉRANT** que l'inventaire des tuques s'est entièrement écoulé à l'hiver 2020;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt des clients d'avoir accès à des articles pour enfants depuis un bon moment;

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues, de Go sport et de Colormax;

Entreprises sollicitées	Quantité et coût unitaire	Prix total avant taxes	TOTAL
Go sport Ville-Marie	50 tuques junior (10,49 \$ l'unité)	524,50 \$	1124 \$
	50 tuques adulte (11,99 \$ l'unité)	599,50 \$	
Colormax de Rouyn-Noranda	50 tuques junior (8,35 \$ l'unité)	417,50 \$	992,50 \$
	50 tuques adulte (11,50 \$ l'unité)	575,00 \$	

**CONSIDÉRANT** le plus bas soumissionnaire, soit l'entreprise Colormax de Rouyn-Noranda;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'achat de 100 tuques à l'entreprise Colormax de Rouyn-Noranda, au montant de 992,50 \$ (taxes en sus), cette dépense étant financée par la stratégie d'attraction au niveau des outils promotionnels.
- **D'AUTORISER** M<sup>me</sup> Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, à signer tout document en lien cet achat au nom de la MRC de Témiscamingue.

**10-21-394A**

**SERVICE INCENDIE | NOMINATION DE NORMAND BEAUCHAMPS  
AU COMITÉ OPÉRATIONNEL DU CAUAT.**

**CONSIDÉRANT** que le comité opérationnel incendie du CAUAT souhaite un représentant du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de chacun des territoires de MRC;

**CONSIDÉRANT** que le CAUAT demande à la MRC de Témiscamingue de lui fournir par voie de résolution l'intention de celle-ci quant à la nomination d'un représentant de la MRC au sein du CAUAT;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Bruno Boyer  
appuyé par M. Yves Ouellet  
et résolu unanimement

- **DE NOMMER** Monsieur Normand Beauchamp de la firme Solution incendie et chargé de projet en sécurité incendie de la MRC de Témiscamingue, comme représentant du schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC de Témiscamingue au sein du comité opérationnel incendie du CAUAT.

**Information**

**DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS AINSI QUE LES  
STATISTIQUES À JOUR DES VISITES SUR LE SITE WEB DE LA  
MRCT.**

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

**Information**

**ÉTAT DE SITUATION SUR LES CONTESTATIONS D'ÉVALUATION –  
ANNÉE 2021.**

Le comité administratif prend acte du rapport sur les contestations d'évaluation foncière pour l'année 2021.

**10-21-395A**

**FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE -  
RECOMMANDATION ET APPROBATION D'UN PROJET POUR  
L'ANNÉE 2021.**

**ATTENDU** que les membres du comité administratif ont procédé à l'analyse d'un projet, afin de s'assurer que celui-ci était admissible en vertu du règlement sur le fonds de gestion et de mise en valeur du territoire (no 175-04-2015);

**ATTENDU** que, selon la grille d'analyse, les projets admissibles doivent atteindre une note minimale de 60% pour obtenir de financement via ce fonds;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Yves Ouellet  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
et résolu unanimement

- **D'ACCEPTER** le projet ci-dessous, dans le cadre de l'enveloppe 2021 du fonds de gestion et de mise en valeur du territoire :

Promoteur	Nom du projet	Montant demandé	Coût total du projet	Montant recommandé
Comité municipal de Laniel	Achat et installation d'une borne sèche (incendie) à la baie Dorval	15 000 \$	57 445 \$	15 000 \$

#### 10-21-396A

#### **FONDS RÉGIONS RURALITÉ | AUTORISATION POUR VERSEMENT DE PROJETS AUTORISÉS.**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyée par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le versement d'un montant pour le projet suivant, au FRR – Volet 3 (100 % des dépenses présentées jusqu'à un montant de 2 500 \$ par municipalité):
  - Demandeur : Municipalité de Laforce (Promotion pour le tournoi de pêche de Laforce  
Montant autorisé : 2500\$  
Montant à payer : 896,80\$ (facture reçue pour un montant de 896,80\$)

#### 10-21-397A

#### **DÉPÔT POUR APPROBATION DES COMPTES À PAYER AINSI QUE LE RAPPORT BUDGÉTAIRE À JOUR POUR INFORMATION.**

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
appuyée par M. Yves Ouellet  
et résolu unanimement

- **DE PROCÉDER** à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunérations des élus pour un montant total de **106 772,20 \$** ainsi que les comptes à payer totalisant **401 346,57 \$**, et ce, pour la période du 16 août au 15 septembre 2021.

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 6 octobre 2021.

**Lyne Gironne, directrice générale –  
secrétaire-trésorière**

**Information      AFFAIRES MUNICIPALES.**

Monsieur Ouellet souligne qu'une rencontre aura lieu, le 13 octobre, à Témiscaming, organisée par M. Normand Champigny avec les nouveaux propriétaires du site Matamec, qui souhaitent relancer ce projet de mine de terres rares.

**Information      AFFAIRES NOUVELLES.**

Aucune affaire nouvelle.

**Information      PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).**

Aucune question de l'assistance.

**10-21-398A      LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

**EN CONSÉQUENCE,**

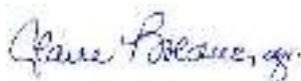
Il est proposé par M. Bruno Boyer  
appuyée par M. Yves Ouellet  
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

**N. B. : Prochaines réunions:**

- Conseil de la MRC : 20 octobre 2021
- Comité administratif : 3 novembre 2021

Il est 19 h 37.



Claire Bolduc, préfète



Lyne Gironne, directrice générale –  
secrétaire-trésorière

**AVIS :** Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.